

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240311-202410-DE

MAIRIE de BRIGUEUIL  
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12  
Procuration : 02  
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

Pour : 14 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 00

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., DESCOURVIERES R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., TERNET C. .  
**ABSENTS** : M. JOULIA G., M. GUENE F. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

**Affiché le** : 13 mars 2024

M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.  
M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. ROCHER Christian.

**OBJET : Marché relatif à la fabrication et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de Brigueuil - Signature d'un avenant n° 1 avec ELIOR RESTAURATION FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 20/11/2023, il a été décidé de retenir, pour la fabrication et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de Brigueuil, à compter du 06/01/2024, la société ELIOR RESTAURATION FRANCE, dont le siège social est situé Tour Egée, 9-11 Allée de l'Arche, 92 032 PARIS LA DEFENSE Cédex, et la Direction Régionale Centre Ouest située Immeuble l'Acacia, 8, rue de la Garde, CS 63587, 44 335 NANTES Cédex 3.

Suite à un récent changement de domiciliation bancaire, le RIB fourni dans le dossier de marché et indiqué dans l'article 11 : « modalités de règlement » et le 11.4. « compte à créditer » du document unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières n'est donc plus conforme.

Afin de pouvoir procéder aux virements sur le nouveau compte de la société, un avenant doit être signé avec celle-ci.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour la signature de cet avenant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement du marché relatif à la fabrication et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de Brigueuil signé le 20/12/2023 et notifié le 20/12/2023 à la société ELIOR RESTAURATION FRANCE,

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la société ELIOR RESTAURATION FRANCE.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 611 du budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 13 mars 2024



Le Maire,

Robert ROUGIER